AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE VIENNE

Calendrier réglementaire

Premier semestre 2021

Simplifier et Sécuriser
vos démarches règlementaires avec la Chambre d'agriculture

Contacts :
Mirebeau - 05 49 50 44 29
Montmorillon - 05 49 91 01 15
Vivonne - 05 49 36 33 60
Mignaloux-Beauvoir - 05 49 44 74 74

Janvier

- 4 L — Ouverture des demandes d'aides animales (ovins, caprins, bovins)
- 16 S — Je peux épandre des effluents de type I sur toute culture
- 31 D — Date limite des demandes d'aides ovines et caprines

Février

- 1 L — Je peux épandre des fertilisants minéraux sur céréales d'automne et colza. Je peux épandre des effluents de type II sur cultures d'automne et de printemps.
- 5 V — Début de la période de détention obligatoire pour les ovins et caprins

Mars

- 1 L — Date limite de réalisation de mon PPF en zone vulnérable
- 2 M — Date limite d'implantation des jachères SIE
- 31 M — Date limite d'envoi du recensement annuel ovins et caprins à l'EDE

Avril

- 1 J — Ouverture de la déclaration PAC surface
- 2 V — Début d'interdiction de taille des haies et des arbres
- 3 S — Début de la campagne d'irrigation N. Je pense à relever mes index de compteur chaque lundi
- 15 J — Date limite d'implantation des jachères mellifères SIE
- 30 V — Date limite de demande de dérogation pour les cultures spéciales

Mai

- 10 L — Début d'interdiction de broyage et fauche des jachères
- 11 M — Dernier jour de la période de détention obligatoire pour les ovins et caprins
- 15 S — Date limite de déclaration PAC surface, transfert DPB et aide bovine

Juin

- 21 L — Je peux broyer ou faucher mes jachères

DIRECTIVE NITRATES

Pensez à :
- Réaliser tous les ans une analyse de sol pour au moins une de vos 3 cultures principales (si plus de 3 ha en zone vulnérable),
- Noter chaque apport de fertilisant (minéral ou organique) dans votre cahier d'enregistrement,
- Pour le stockage des effluents au champ : enregistrer la date de dépôt et de reprise dans votre cahier d'enregistrement et la localisation du stockage.

PAC

Pensez à :
- Vérifier les critères du paiement vert au moment de la prévision de votre assolement : diversité des cultures, % de SIE, maintien des prairies permanentes sensibles,
- En MAEC/Bio : respecter les exigences indiquées dans votre cahier des charges.

CERTIPHYTO

Les renouvellements débutent pour les exploitants agricoles. Pensez à vérifier votre date de fin de validité de Certiphyto pour vous inscrire à une formation renouvellement ou un test (à réaliser entre 3 et 6 mois avant pour une prise en charge par VIVEA).
Vous pouvez nous communiquer dès à présent votre date de fin de validité à : certiphyto@vienne.chambagri.fr 05 49 44 74 30

LEXIQUE

SIE : Surface d'Intérêt Ecologique

PPF : Plan Prévisionnel de Fertilisation

EdE : Établissement de l'élevage

Effluents de type I : fumiers de ruminants, fumiers porcins, fumiers équins…

Effluents de type II : fumiers de volailles, lisiers, digestats bruts de méthanisation…

Irrigation | Directive Nitrates | Conditionnalité | PAC

Calendrier réalisé le 1er décembre 2020 à partir des informations connues à cette date. Ce calendrier est susceptible de modifications.

CONTACTS : Pôle Réglementation - 05 49 44 74 30
Mail : reglementaire@vienne.chambagri.fr

Retrouvez toutes les actualités liées à la réglementation sur notre site internet **www.vienne.chambre-agriculture.fr** rubrique «Mon exploitation» ou en flashant ce code :